



## A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Dépôt de documents**
  - 2.1 Liste des membres du conseil qui ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie municipale en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1)
  - 2.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 mars 2026
  - 2.3 Compte rendu de l'assemblée publique du Comité de démolition du 16 mars 2026
  - 2.4 Procès-verbal de la réunion du Comité de démolition du 16 mars 2026
3. **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2026**

## B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. **Demandes de dérogations mineures**
  - 4.1 Lot 3 539 978 du cadastre du Québec – 1905, rue des Goélands  
*Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement de l'entrée charretière existante (au nord) pour avoir une largeur maximale de 10,06 mètres au lieu de 6 mètres et l'agrandissement du bâtiment principal pour avoir une marge de recul avant minimale d'environ 11,8 mètres au lieu de 15 mètres.*
  - 4.2 Lot 6 615 067 du cadastre du Québec – Futur 8385, avenue Madeleine-Raclos  
*Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, de type garage privé, pour avoir une hauteur maximale de 6,3 mètres au lieu de 5,5 mètres.*
  - 4.3 Lot 3 293 122 du cadastre du Québec – 11700, boulevard Bécancour  
*Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal, de type casse-croûte, pour avoir :*
    - *une largeur minimale de la façade avant principale de 3,5 mètres au lieu de 8 mètres ainsi qu'une superficie minimale de 22 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés;*
    - *une distance de 1,2 mètre avec l'enseigne détachée existante au lieu de 3 mètres;*
    - *une aire de stationnement existante qui ne tient pas compte des dispositions de la section 1 du chapitre 9 du règlement de zonage numéro 1787.*
5. **Demandes de permis – Règlement numéro 1830 relatif au PIIA**
  - 5.1 Lot 5 578 535 du cadastre du Québec – Futurs 11220 à 11224, chemin du Saint-Laurent  
*Objectif : Cette demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment trifamilial à structure isolée pour avoir un revêtement de déclin de vinyle « Gentek » de couleur « Poussière de Lune » et la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché, pour avoir un revêtement extérieur en déclin de vinyle « Gentek » de couleur « Poussière de Lune », et pour l'ensemble des deux bâtiments, des ouvertures en PVC blanc ainsi que des toitures en bardeaux d'asphalte noir.*
  - 5.2 Lot 3 293 477 du cadastre du Québec – 300-3075, avenue Nicolas-Perrot  
*Objectif : Cette demande vise à autoriser l'installation d'un affichage sur une enseigne existante non lumineuse installée sur poteau avec socle en cour avant de 0,406 mètre X 1,118 mètre, enseigne autorisée par le permis numéro 14188.*

5.3 Lot 6 122 510 du cadastre du Québec – 4550, avenue Arseneault

*Objectif : Cette demande vise à autoriser la réfection des deux éléments décoratifs au-dessus des parapets en remplaçant le revêtement et leur forme.*

## **6. Demande à la CPTAQ**

6.1 Enfoui-Bec inc.

*Objectif : La demanderesse demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 2 943 637 du cadastre du Québec afin de transformer la résidence en bureaux pour l'exploitation de son entreprise située sur les lots voisins. Ce lot bénéficie de droits acquis depuis la construction de la résidence en 1972.*

## **7. Demande préliminaire – 9518-6060 Québec inc. – Prolongement des services municipaux pour la réalisation d'un projet de résidence privée pour aînés (RPA), dans le secteur Gentilly**

## **8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

8.1 Règlement numéro 1855 intitulé : « Règlement portant sur l'identification de la pratique de la meunerie artisanale au Moulin Michel à titre d'élément du patrimoine culturel immatériel »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'identifier la pratique de la meunerie artisanale exercée au Moulin Michel afin de lui conférer un statut officiel à titre d'élément du patrimoine culturel immatériel.*

## **9. Règlement numéro 1866 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour permettre des projets d'infrastructure de production d'énergie renouvelable »**

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter la définition de « Centrale solaire photovoltaïque » et de spécifier que seuls les normes et les tarifs prévus au règlement de contrôle intérimaire numéro 425 de la MRC de Bécancour concernant l'implantation d'un projet de centrale solaire photovoltaïque s'appliquent et prévalent sur toutes dispositions contenues au règlement de zonage et au règlement sur la tarification des biens, services et activités.*

9.1 Avis de motion

9.2 Adoption du premier projet de règlement

## **10. Adoption de seconds projets de règlement**

10.1 Le second projet de règlement numéro 1851 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour modifier les usages et normes d'implantation dans la zone C02-220 (Secteur Bécancour) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but notamment de réduire le nombre d'étages maximal de 4 à 3 étages, de modifier les normes relatives à la répartition des usages « commerces et services » et « habitation » (mixte) dans un bâtiment principal dans la zone ciblée et de retirer les usages et normes de la colonne numéro 2 relative aux bâtiments à usage mixte et à structure contiguë.*

10.2 Le second projet de règlement numéro 1853 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de créer la zone H01-122.1, à même une partie de la zone C01-122, et de permettre l'usage de résidence privée pour aînés dans la zone C01-122 (Secteur Gentilly) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de permettre l'usage de résidence privée pour aînés dans la zone C01-122, dans le secteur Gentilly et, à cet effet, de séparer en deux la zone C01-122 pour créer, à même une partie de cette zone, la zone H01-122.1 et y retirer certains usages commerciaux autorisés donnant sur l'emprise existante et projetée de la rue des Albatros, et ce, afin de favoriser une compatibilité des usages. Ce second projet de règlement sera adopté avec modifications.*

- 10.3 Le second projet de règlement numéro 1864 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter, dans la zone H03-389, une zone tampon sur le plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter une zone tampon au plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, afin de favoriser une intégration plus harmonieuse entre un usage communautaire existant et des usages résidentiels projetés.*

## 11. Adoption de règlement

- 11.1 Règlement numéro 1865 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajuster le plan d'action »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'actualiser le plan d'action du plan d'urbanisme.*

## C) DIRECTION GÉNÉRALE

### 12. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable

- 12.1 Ajout d'un système de préemption pour les véhicules d'urgence à l'intersection du boulevard Bécancour et de l'autoroute 30

### 13. Entente entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Bécancour pour l'achat et l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le boulevard Bécancour, à l'intersection de l'avenue des Nénuphars, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval et sur le boulevard des Acadiens, en face du 18000 et de la piste multifonctionnelle, dans le secteur Saint-Grégoire

### 14. Proclamation de la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* du 19 au 25 avril 2026

### 15. Proclamation de la journée du 17 mai comme la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*

### 16. Lutte aux plantes envahissantes

## D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

### 17. Avis de motion et dépôt de projets de règlement

- 17.1 Règlement numéro 1848 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de correction de l'émissaire pluvial sur la rue des Lilas (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de correction de l'émissaire pluvial sur la rue des Lilas, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 25 ans.*

- 17.2 Règlement numéro 1859 intitulé : « Règlement concernant le financement des travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau Provencher et Petite rivière Saint-Louis (branche 34) décrétés par la MRC de Bécancour »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de permettre la taxation des propriétaires des cours d'eau Provencher et de la Petite rivière Saint-Louis (branche 34) pour les travaux d'aménagement et d'entretien effectués par la MRC de Bécancour sur ces cours d'eau.*

## 18. Adoption de règlements

- 18.1 Règlement numéro 1847 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour la mise à niveau des équipements de la Centrale de traitement d'eau, des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour la mise à niveau des équipements de la Centrale de traitement d'eau, des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées sur le territoire de la Ville. La durée de l'emprunt est de 15 ans pour la mise à niveau des équipements et de 20 ans pour la mise à niveau des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées.*

- 18.2 Règlement numéro 1856 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 25 ans.*

- 18.3 Règlement numéro 1857 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'hygiène du milieu »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière afin de financer les dépenses liées à l'hygiène du milieu, notamment mais non limitativement pour la réfection, le maintien ainsi que l'entretien des stations de pompage et des pompes, représentent d'importants déboursés.*

- 18.4 Règlement numéro 1858 intitulé : « Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à l'entretien des bâtiments municipaux »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de créer une réserve financière afin de financer les dépenses liées à l'entretien des bâtiments municipaux représentant d'importants déboursés.*

- 18.5 Règlement numéro 1860 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire (Secteur Gentilly) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Gentilly. La durée de l'emprunt est de 25 ans.*

- 18.6 Règlement numéro 1861 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 820 000 \$ pour l'ajout d'une conduite de refoulement pour le poste de pompage Nicolas-Perrot (Secteur Bécancour) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux pour l'ajout d'une conduite de refoulement pour le poste de pompage Nicolas-Perrot, dans le secteur Bécancour. La durée de l'emprunt est de 25 ans.*

- 18.7 Règlement numéro 1862 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » sur l'avenue des Hémérocailles et y réduire la limite de vitesse sur un tronçon de l'avenue Nicolas-Perrot (Secteurs Sainte-Angèle-de-Laval et Bécancour) »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but :*

- *d'ajouter des panneaux de signalisation ARRÊT, dans les deux directions, sur l'avenue des Hémérocailles à l'intersection de la rue des Lupins;*
- *de réduire à 60 km/h, au lieu de 80 km/h, la limite de vitesse sur l'avenue Nicolas-Perrot à partir de la rue Désormeaux jusqu'à la l'intersection du chemin Louis-Riel.*

- 18.8 Règlement numéro 1863 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer notamment la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1673 pour y remplacer la liste des fonctionnaires ou employés de la Ville ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, selon les limites budgétaires établies pour chacun d'eux, et pour y retirer la date limite concernant la délégation d'embauche au directeur général pour les employés syndiqués, réguliers ou temporaires.*

18.9 Règlement numéro 1867 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1796 créant une réserve financière pour les dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales, et ce, afin d'augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière »

*Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le montant maximal projeté de la réserve financière pour le financement des dépenses liées aux travaux d'entretien et de réparation des bassins de rétention des eaux pluviales à 500 000 \$ au lieu de 300 000 \$.*

**19. Cession de servitude**

19.1 Cession d'une servitude de passage sur une partie des lots 3 067 847 et 6 408 337 du cadastre du Québec à madame Roxanne Jutras et à monsieur Pierre-Luc Moisan

**20. Aliénation d'immeubles**

20.1 Vente à 9261-4858 Québec inc. (Habitations Urbania) des lots 6 016 358 et 6 016 359 du cadastre du Québec, situés en bordure de l'avenue des Capucines (futurs 1215 et 1225, avenue des Capucines), dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

20.2 Vente à madame Alexandra Turcotte et à monsieur Marc-Olivier Dubé du lot 6 615 336 du cadastre du Québec, situé en bordure de l'avenue du Sumac (futur 9050, avenue du Sumac), dans le secteur Sainte-Gertrude

20.3 Vente à madame Martine Bergeron Milette et à madame Stéphanie Bergeron Milette des lots 6 615 326 et 6 615 327 du cadastre du Québec, situés en bordure de la rue des Pommiers (futurs 6160 et 6162, rue des Pommiers), dans le secteur Sainte-Gertrude

20.4 Vente à monsieur Brandon Milette Cloutier, à madame Alycia Milette Cloutier, à Cloée Gouin Milette et à monsieur Antoine Beaumier des lots 6 615 328, 6 615 329, 6 615 330 et 6 615 331 du cadastre du Québec, situés en bordure de la rue des Pommiers (futurs 6161 à 6167, rue des Pommiers), dans le secteur Sainte-Gertrude

20.5 Vente à des fins industrielles à MBI-Corexcel inc. des lots 6 433 529 et 6 433 530 du cadastre du Québec, situés en bordure de la rue Lucien-Leboeuf, dans le Parc industriel PME

**21. Cession de droits**

21.1 Autoriser Gestion MES inc. à céder tous ses droits, titres et intérêts à Gestion immobilière SES inc. dans la vente des lots 6 615 343 et 6 615 344 du cadastre du Québec, situés en bordure de la rue des Pommiers (futurs 6215 et 6205, rue des Pommiers), dans le secteur Sainte-Gertrude

**22. Transaction et quittance – Dossier numéro 106-110-009-021**

**23. Reconduction de contrats d'assurances**

23.1 Assurances de dommages, biens, responsabilité et automobiles

23.2 Assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21)

**E) FINANCES ET TRÉSORERIE**

**24. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :**

- au montant de 1 774 111,49 \$
- au montant de 363 435,77 \$
- au montant de 621 844,36 \$

**25. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2025**

**26. Office municipal d'habitation de Bécancour**

26.1 Approbation du budget révisé pour l'année financière 2026

**27. Autorisation de paiement**

27.1 Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour–Nicolet–Yamaska

*Objectif : Autoriser le paiement de la quote-part annuelle pour l'année 2026 au montant de 10 916,25 \$.*

**28. Abrogation des résolutions numéros 26-020 et 26-021 – Autorisations de paiement à la MRC de Bécancour – Contrats pour la fourniture de services professionnels d'évaluateurs relatifs aux demandes de révision de l'évaluation foncière résidentielle et non résidentielle**

**29. Modification de résolutions**

29.1 Résolution numéro 25-626 – Rectificatif budgétaire – Décembre 2025

29.2 Résolution numéro 25-629 – Affectation du fonds réservé – Élections – Dépenses des élections 2025

29.3 Résolution numéro 25-678 – Affectation au surplus affecté pour le financement de projets

29.4 Résolution numéro 26-138 – Transfert de fonds – Projet numéro 5986

**F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**30. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs**

30.1 Décomptes progressifs numéros 4 et 5 – Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

*Objectif : Autoriser les paiements à André Bouvet Itée pour les contrats suivants :*

- *Contrat numéro 22-51-A (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 80 264,26 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-51-B (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 57 743,84 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-52 (Secteur Bécancour) : Autoriser le paiement de 64 893,76 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-53 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) : Autoriser le paiement de 95 869,55 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-54-A (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 98 549,64 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-54-B (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 41 421,17 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-55 (Secteur Précieux-Sang) : Autoriser le paiement de 53 734,04 \$ pour chacun des décomptes.*
- *Contrat numéro 22-56 (Secteur Sainte-Gertrude) : Autoriser le paiement de 100 444,88 \$ pour chacun des décomptes.*

30.2 Décomptes progressifs numéros 6 et 7 – Modification et ajout de postes de pompage et de réseaux de collecte des égouts domestiques, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

*Objectif : Autoriser le paiement à Groupe Gagné Construction inc. du décompte progressif numéro 6 au montant de 581,03 \$ et du décompte progressif numéro 7 au montant de 239 524,53 \$.*

**31. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle**

31.1 Remplacement et installation de glissières de sécurité 2026 dans les secteurs Bécancour et Précieux-Sang

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Glissières Desbiens inc., pour le prix de 176 620 \$, taxes incluses.*

31.2 Nettoyage des ouvrages de gestion des eaux pluviales, dans le secteur Saint-Grégoire

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Bryan Cloutier inc., pour le prix de 255 776,65 \$, taxes incluses.*

31.3 Services de location de conteneurs et de collecte pour la disposition des matières résiduelles sur divers sites municipaux

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9413-1778 Québec inc. (E360S), pour le prix de 43 998,63 \$, taxes incluses.*

31.4 Balayage mécanique et désherbage des rues urbaines pour l'année 2026

*Objectif : Accorder les contrats mentionnés ci-dessous au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Myrroy inc. :*

- *balayage mécanique des rues urbaines et des terrains municipaux compris dans les contrats suivants :*
  - *contrat numéro 26-11 (secteur Gentilly), pour le prix de 15 371,38 \$, taxes incluses;*
  - *contrat numéro 26-12 (secteurs Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude), pour le prix de 44 070,60 \$, taxes incluses;*
  - *contrat numéro 26-13 (secteur Saint-Grégoire), pour le prix de 38 551,84 \$, taxes incluses;*
- *balayage mécanique et désherbage des rues urbaines compris dans les contrats suivants :*
  - *contrat numéro 26-14 (secteur Gentilly), pour le prix de 2 540,17 \$, taxes incluses;*
  - *contrat numéro 26-15 (secteurs Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude), pour le prix de 6 918,82 \$, taxes incluses;*
  - *contrat numéro 26-16 (secteur Saint-Grégoire), pour le prix de 8 003,66 \$, taxes incluses.*

31.5 Fourniture et épandage d'abat-poussière pour l'année 2026

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Bourget inc., pour le prix de 39 235,22 \$, taxes incluses.*

31.6 Travaux de construction et de réfection de voirie dans divers secteurs de la Ville en 2026

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction et pavage Portneuf inc., pour le prix de 2 753 450,18 \$, taxes incluses.*

31.7 Entretien et réparation du système de protection cathodique

**32. Utilisation d'un système de pondération – Demandes de soumissions suivant la procédure d'appel d'offres ouverte et la procédure sur invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour les projets de la Direction du génie et des travaux publics et de la Direction du développement durable et de la planification en 2026 – Remplacement de la résolution numéro 26-122**

**33. Marché – Montant total à coût réel à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Bécancour – Réfection de la structure P-05260 sur la route 132**

**G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ**

**34. Protocoles d'entente relatifs aux projets spéciaux pour l'année 2026**

*Objectif : Conclure un protocole d'entente avec les organismes suivants :*

- *École Boutons-d'Or, pour son projet « Une cour d'école vivante, active et rassembleuse au cœur du secteur », pour un montant de 11 870 \$;*
- *Loisirs Gentilly inc. pour le Croquet Gentilly, pour son projet « Climatisation du local de croquet de Gentilly », pour un montant de 6 209 \$;*
- *Télé-Coeur, pour son projet « Reporter « La vie à Bécancour – Édition 2026 » », pour un montant de 10 000 \$;*
- *Maison des jeunes La Forteresse, pour son projet « Installation d'un cabanon d'entreposage pour le matériel de loisirs, de sports et d'autofinancement », pour un montant de 3 900 \$;*
- *Les Loisirs Jenlumiri inc., pour son projet « Teinture de la glissade extérieure », pour un montant de 4 024 \$;*
- *LaRue Bécancour inc.; pour son projet « Le Jardin de LaRue Bécancour », pour un montant de 5 000 \$;*

- Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc. (Parc régional de la rivière Gentilly), pour son projet « Destination équestre Sainte-Grégoire : unir la collectivité par la nature », pour un montant de 20 000 \$;
- Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec (Culture Centre-du-Québec), pour son projet « Scénario de transition pour un Hub créatif et culture régional », pour un montant de 20 000 \$;
- Société des amis du Moulin Michel inc., pour son projet « Au son du Moulin / Blues et Gin », pour un montant de 5 000 \$;
- Société des amis du Moulin Michel inc., pour son projet « Fête nationale du Québec à Bécancour », pour un montant de 2 500 \$;
- Le cercle des fermières de Gentilly inc., pour son projet « 350<sup>e</sup> de Gentilly », pour un montant de 5 000 \$;
- Loisirs Gentilly inc., pour son projet « Les Mardis de l’Agora de Gentilly », pour un montant de 5 000 \$;
- Maison des familles de Bécancour, pour son projet « Atelier Placote et compagnie », pour un montant de 4 000 \$;
- La Relance Nicolet-Bécancour inc., pour son projet « Œuvre utile – Force collective, se rétablir autrement », pour un montant de 10 000 \$.

### 35. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

#### 35.1 Reconstruction des terrains de tennis et de pickleball, dans le secteur Saint-Grégoire

*Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Groupco Construction inc., pour le prix de 405 737,01 \$, taxes incluses.*

## H) GESTION DES TALENTS

### 36. Confirmation d’embauches

36.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l’article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

### 37. Embauche d’une assistante-greffière – Employée cadre

### 38. Dispense de souscription au Fonds d’assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec – Assistante-greffière

### 39. Lettres d’entente entre la Ville de Bécancour et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1677 (FTQ-CTC)

39.1 Lettre d’entente numéro 9

39.2 Lette d’entente numéro 10

39.3 Lettre d’entente numéro 11

## I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

### 40. Octroi de contrat

40.1 Installation de lettrage dans les alcôves de l’aréna Roland-Rheault

*Objectif : Accorder le contrat à Duo énergie graphique – Lettreur Nord-Sud inc., pour le prix de 22 599,15 \$, taxes incluses.*

### 41. Aides financières

41.1 Club de patinage de vitesse Les Élans de Trois-Rivières

*Objectif : Accorder une aide financière de 50 \$ pour la participation de William Samson à la Coupe Canada Finale junior à Edmonton.*

41.2 Les Dragonnes des dunes

*Objectif : Accorder une aide financière de 150 \$ la participation de l’équipe au Trek des Roses qui se déroulera dans le désert du Maroc en octobre 2026.*

**42. Achat de billets par la Ville**

42.1 Achat d'un billet pour la participation de la Ville au 5 à 7 du Hub culturel, organisé par Culture Centre-du-Québec – Coût total : 50 \$

42.2 Achat de 4 billets pour la participation de la Ville à Expo habitat Mauricie – Coût total : 60 \$

**J) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION**

**43. Autorisations de paiement**

43.1 Décompte progressif numéro 3 – Services professionnels pour la réalisation d'un audit des bâtiments municipaux de la Ville

*Objectif : Autoriser le paiement de 36 289,56 \$ à GIDexperts inc.*

43.2 Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

*Objectif : Autoriser le paiement de 53 470,05 \$ en paiement des droits d'immatriculations des véhicules de la Ville.*

**44. Octroi de contrats**

44.1 Fourniture et livraison de carburants et d'huile à chauffage en vrac par l'entremise du regroupement d'achat de L'Union des municipalités du Québec

*Objectif : Accorder le contrat à Harnois Énergies inc. pour le prix de 413 896,98 \$, taxes incluses.*

44.2 Remplacement des toiles des chapiteaux

**45. Ajustement de la rémunération des responsables de salles**

**K) SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**46. Approbation des dépenses effectuées en 2025 pour le service de premiers répondants**

**L) TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET VILLE INTELLIGENTE**

**47. Octroi de contrat**

47.1 Abonnement annuel – Licences Microsoft 365 Business Premium et Microsoft Defender pour Office 365

*Objectif : Accorder le contrat de gré à gré à Les Consultants Androïde inc., pour le prix de 51 808,70 \$, taxes incluses.*

**48. DIVERS**

**49. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**50. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;

- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;  
Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

**Si votre question est de nature personnelle**, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse [becancour.net](http://becancour.net);
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.*

## 51. LEVÉE DE LA SÉANCE